

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 NOVEMBRE 2013

COMPTE RENDU

DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

En application des articles L 2121-15 et 21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance.

Monsieur CORDONNIER est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU ROMORANTINAIS ET DU MONESTOIS –
SCHEMA DIRECTEUR TERRITORIAL D'AMENAGEMENT NUMERIQUE (S.D.T.A.M.) –
ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES A UN SYNDICAT MIXTE OUVERT**

Par délibération du 30 septembre 2013, le Conseil Communautaire a décidé d'adhérer au futur syndicat mixte ouvert qui sera créé dans le cadre d'un Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique. Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer.

**Voté à la majorité : 5 abstentions : M. NAUDION – Mme GIRAUDET –
M. DUJARDIN – M. CHERY - M. GABILLAS**

**CONVENTION AVEC LE CONSEIL GENERAL POUR LA REALISATION D'UN
CARREFOUR GIRATOIRE ZAC DE LA GRANGE**

La réalisation d'un giratoire permettrait la desserte des zones nord et sud de la ZAC de la Grange et éviterait les dépenses prévues pour l'entrée et la sortie de cette dernière.

Le Conseil Général a estimé la dépense à 735 360 euros que la ville remboursera par adoption d'une convention. La Société Sorodis s'est engagée à payer la moitié de la dépense effective à la ville.

**Voté à la majorité : 3 abstentions : M. NAUDION – Mme GIRAUDET –
M. DUJARDIN et 2 contre: M. CHERY - M. GABILLAS**

**AVIS SUR LA CONSTRUCTION D'UNE STATION-SERVICE PAR LA SOCIETE
SORODIS ZAC DE LA GRANGE II AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSEES POUR
LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

Du 21 octobre au 18 novembre 2013 a lieu une consultation relative à la construction d'une station-service par la Société SORODIS sur le nouvel hypermarché. Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer.

**Le Conseil Municipal donne un avis favorable à la majorité : 2 abstentions :
M. CHERY et M. GABILLAS**

OPERATIONS IMMOBILIERES

RESOLUTION DE LA VENTE DE LA "PORTE DES BELIERS"

Le rapport est joint à la présente convocation.

Le Conseil Municipal décide, à la majorité (5 contre : M. NAUDION – Mme GIRAUDET – M. DUJARDIN – M. CHERY - M. GABILLAS) :

- d'accepter la demande de la Société Batiterre ;
- de prononcer la résolution de la vente à la Société Batiterre des parcelles cadastrées BH n° 770 – 778 – 779 (lots 2 et 3) – 780 et 784, avec conservation des sommes déjà versées à la ville par ladite société ;
- de prendre en charge les frais notariés correspondant à cette résolution ;
- d'accorder à la Société Batiterre une indemnité de 100 000 euros, versée par moitié en 2013 et 2014, en contrepartie de la remise à la ville de l'ensemble des études, projets et permis de construire ;
- d'autoriser Monsieur le Sénateur-Maire à signer l'acte notarié ainsi que tout document nécessaire à l'aboutissement de ce dossier.

ACQUISITION D'UN TERRAIN RUE DES CARROSSES

Le rapport et le plan parcellaire sont joints à la présente convocation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte l'acquisition d'un terrain, d'une superficie de 216 m², rue des Carrosses, à détacher des parcelles AW n° 200 et 201, au prix de 4 euros le mètre carré ;
- accepte la création d'une servitude d'écoulement pluvial, au bénéfice de la ville, à titre gratuit, d'une largeur de 3 mètres, sur les parcelles citées pour l'entretien des fossés ;
- s'engage à prendre en charge tous les travaux de dévoiement ou busages nécessaires aux éventuels projets d'aménagements ultérieurs des propriétaires.

P.R.U. DU QUARTIER SAINT-MARC – ACQUISITION D'UN TERRAIN DANS LA ZONE DES BADAIRES

Le rapport et le plan parcellaire sont joints à la présente convocation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (1 abstention : M. GABILLAS) :

- accepte l'acquisition des parcelles cadastrées section BK n° 183; de 1 455 m², n° 504, de 1 107 m², en zone AU, et n° 505, de 284 m², n° 506, de 61 m², en zone UB, pour la somme totale de 19 777,80 euros ;
- autorise Monsieur le Sénateur-Maire à signer l'acte notarié correspondant.

VENTE D'UN IMMEUBLE 2 RUE GEORGES CLEMENCEAU

Le rapport et le plan parcellaire sont joints à la présente convocation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (1 abstention : M. GABILLAS) :

- accepte la vente de l'immeuble cadastré section BH n° 444, de 34 m², sis 2 rue Georges Clémenceau, pour la somme de **31 000 euros** ;
- autorise Monsieur le Sénateur-Maire à signer l'acte notarié correspondant.

GARANTIE D'EMPRUNTS

TERRES DE LOIRE HABITAT : REHABILITATION DU FOYER "LA MAJO"

Le rapport est joint à la convocation ainsi que la demande de garantie et la convention.

Voté à la majorité : 1 contre : M. GABILLAS

3F – SA JACQUES GABRIEL – QUARTIER SAINT-MARC – CONSTRUCTION DE 15 LOGEMENTS PLUS ET 4 LOGEMENTS PLAI

Les rapports sont joints à la convocation ainsi que les demandes de garantie et les conventions.

Voté à la majorité : 1 contre : M. GABILLAS

CONVENTION AVEC LE LYCEE DENIS PAPIN RELATIVE A L'ORGANISATION DE MESURES DE RESPONSABILISATION

Une convention avec le lycée professionnel permettra au service jeunesse d'accueillir des adolescents pour leur faire prendre conscience de leur responsabilité. La mesure sera suivie et communiquée au chef d'établissement.

Voté à la majorité : 1 abstention : M. GABILLAS

VERSEMENT DE SUBVENTIONS

Le rapport est joint à la présente convocation.

➤ **Lycée Professionnel Denis Papin**

décide à l'unanimité, le versement d'une subvention de 2 000 euros

➤ **Maison d'Accueil des Jeunes Ouvriers**

décide, à la majorité (1 abstention : M. GABILLAS), le versement d'une subvention exceptionnelle de 50 000 euros

COLLECTE ET ELIMINATION DES DECHETS IMPRIMES : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC ECO-FOLIO

Afin de continuer à percevoir, pour les années 2012 et 2013, le soutien pour la collecte et l'élimination des déchets imprimés, il est nécessaire d'autoriser Monsieur le Sénateur-Maire à signer une nouvelle convention avec l'organisme Eco-Folio.

Voté à l'unanimité

REMISE GRACIEUSE DE PENALITES CONCERNANT DES TAXES D'URBANISME

Le rapport est joint à la présente convocation.

Voté à l'unanimité

DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

Le rapport est joint à la présente convocation.

➤ **Décision modificative n° 3 du budget principal**

Voté à la majorité : 4 abstentions : M. NAUDION – Mme GIRAUDET – M. DUJARDIN – M. GABILLAS

➤ **Décision modificative n° 1 du budget annexe "assainissement"**

Voté à la majorité : 4 abstentions : M. NAUDION – Mme GIRAUDET – M. DUJARDIN – M. GABILLAS

➤ **Décision modificative n° 1 du budget annexe "transports scolaires"**

Voté à la majorité : 4 abstentions : M. NAUDION – Mme GIRAUDET – M. DUJARDIN – M. GABILLAS

➤ **Décision modificative n° 1 du budget annexe "lotissement Romo 1"**

Voté à la majorité : 4 abstentions : M. NAUDION – Mme GIRAUDET – M. DUJARDIN – M. GABILLAS

➤ **Décision modificative n° 1 du budget annexe "immobilier d'entreprises"**

Voté à la majorité : 4 abstentions : M. NAUDION – Mme GIRAUDET – M. DUJARDIN – M. GABILLAS

PERSONNEL COMMUNAL

Le rapport est joint à la présente convocation.

➤ **Emplois d'avenir**

Voté à la majorité : 4 abstentions : M. NAUDION – Mme GIRAUDET – M. DUJARDIN – M. GABILLAS

➤ **Tableau des effectifs**

Voté à la majorité : 4 abstentions : M. NAUDION – Mme GIRAUDET – M. DUJARDIN – M. GABILLAS

➤ **Service communication : rémunération d'un intervenant**

Voté à la majorité : 4 abstentions : M. NAUDION – Mme GIRAUDET – M. DUJARDIN – M. GABILLAS

COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2012 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE DE LOIR ET CHER

Le rapport d'activités 2012 est joint à la présente convocation.